

DÉVELOPPEMENT DE L'ÉLEVAGE DE CREVETTE BLEUE

CONTACT IFREMER

Direction de la Communication:
presse@ifremer.fr

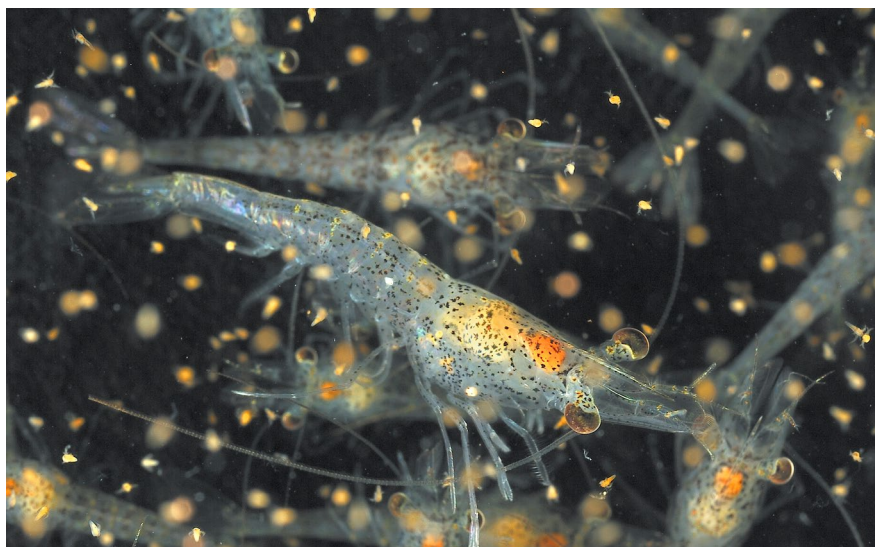
Centre Ifremer du Pacifique:
dir.cop@ifremer.fr

Gilles Le Moullac:
gilles.le.moullac@ifremer.fr

MOTS CLÉS

recherche, innovation,
appui aux politiques publiques

L’Ifremer participe depuis plus de quarante ans au développement de l’élevage de la crevette bleue (*Litopenaeus stylirostris*) en Polynésie Française, en collaboration avec le gouvernement local. Ces travaux ont contribué à développer un savoir-faire sur l’amélioration génétique de l’espèce, ce qui a permis d’augmenter ses performances de croissance. Une connaissance sur la préservation de la variabilité génétique a également été acquise. Par ailleurs, des géniteurs ont été sélectionnés, pour créer une souche de crevettes utilisée pour l’élevage.



RÉSULTATS

Le transfert des savoir-faire vers les professionnels s'est fait tout au long des recherches. La souche de crevettes a été transférée au Centre de production Vaia de la Polynésie française en 2015. Celui-ci est désormais en charge du maintien du groupe de géniteurs et de la fourniture de jeunes crevettes (post-larves) aux fermes crevetticoles. La Polynésie française est donc autonome pour la gestion de la filière. L'Ifremer poursuit néanmoins ses travaux de recherche sur la caractérisation de l'état de santé de la crevette bleue en Polynésie française.

Les conventions de collaboration signées entre l'Ifremer et la Polynésie Française indiquent que les deux entités sont copropriétaires des résultats des recherches menées. Elles possèdent donc chacune une part des savoir-faire et de la souche de crevettes et peuvent de ce fait exploiter ou faire exploiter ces résultats.

Dans les faits, les connaissances ont été entièrement transférées aux éleveurs tout au long des travaux et, afin de soutenir la filière locale dans son développement, l'Institut avait renoncé à ses droits à percevoir des revenus sur la vente de juvéniles aux fermes polynésiennes.

Afin de régulariser l'écart entre cette situation et le droit, l'Ifremer a décidé de céder sa part de copropriété à la Polynésie française. Cette cession se fait pour un franc pacifique symbolique et a été officiellement signée le 24 septembre 2019. L'Ifremer garde le droit d'utiliser gratuitement les savoir-faire et la souche de crevette pour ses travaux de recherche.

ÉQUIPE IFREMER IMPLIQUÉE

- Unité de recherche ressources marines en Polynésie française (Tahiti)

PARTENAIRES

- Direction des ressources marines
- Gouvernement de Polynésie française

PORTEUR DU PROJET

- Ifremer et le gouvernement de Polynésie française